

2010/3009 - Attribution d'une subvention d'équipement pour un montant de 60 000 euros à l'Association Roger Tator secteur arts visuels - Approbation d'une convention d'application entre la Ville de Lyon et l'Association (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 01/11/2010, p. 2199)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. BUNA Gilles, rapporteur, en remplacement de M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur absent : C'est moi qui vais rapporter parce que M. Képénékian n'est pas là pour des raisons très nobles, il est à l'accueil de nos amis Russes. Ce rapport vous demande de voter une subvention non pas de fonctionnement, mais d'équipement pour la galerie Tator qui existe depuis 1984, me semble-t-il. C'est une structure qui a pris sa place, qui a une renommée mondiale et internationale, mais sérieuse, sur le plan métropolitain en termes de design.

C'est une structure qui a utilisé un délaissé avec l'accord de la Mairie du 7^e et puis la nôtre, le jardin d'Amarante, que certains d'entre vous ont sans doute pu visiter. Il y a des animations et je dirais qu'il faut remercier la galerie Tator d'avoir donné un peu de vitalité et de dynamisme, une dimension culturelle dans un cadre qui était un peu difficile, pour ne pas dire nécessairement à dépasser. Là, il y a un autre terrain qui est aussi un délaissé, il ne sera pas impacté à court terme par les travaux que l'on compte faire sur Mazargan, et la galerie Tator se propose de mettre des containers.

Bon, mettre des containers « designs », ce n'est pas une nouveauté, puisqu'Amsterdam l'a fait, Francfort l'a fait et il y a d'autres villes qui l'ont fait. Là, il ne s'agit pas de faire du logement étudiant, contrairement à la ville que j'ai citée, mais de faire des ateliers d'artistes. Donc, il ne s'agit pas de dormir, mais de créer.

Il y a une commission qui se réunit avec M. Képénékian, la Galerie Tator et je ne sais pas quels membres éminents, pour sélectionner les artistes qui pourront accéder à ces ateliers et également aux lieux d'exposition, qui seront concomitants.

Alors, autre précision : c'est une première subvention d'équipement. Il devrait y en avoir une deuxième, avec la Région, 2010-2011, pour une fabrication, une réalisation sur 2011.

Mme BERTRIX-VEZA Bernadette : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je vais essayer de résumer un petit peu tout ce que nous souhaitons dire.

Vous nous proposez aujourd'hui d'attribuer une subvention de 60.000 € à la Galerie Roger Tator, afin qu'elle développe un nouveau projet d'intervention artistique éphémère en milieu urbain, le projet Tator/Factory qui prévoit l'installation provisoire de containers recyclés, pour accueillir des créateurs de design, sur le parking récemment réaménagé rue Jangot.

Cette installation est programmée sur deux exercices comptables : 2010 et 2011. Pour 2010, le budget prévisionnel est de 180.000 €, 120.000 € de subventions publiques (60.000 € par la Ville de Lyon et 60.000 € par la Région Rhône-Alpes). Nous savons qu'il y aura une demande financière complémentaire en 2011, mais nous n'avons pour le moment aucune information chiffrée.

En effet, en l'état, les résidences d'artistes projetées ne sont pas fonctionnelles, puisqu'il n'y a rien, ni eau, ni électricité... En résumé, pour 180.000 €, nous n'avons que des containers vides.

Quelques remarques cependant :

Il y a quelques semaines au Grand Lyon, dans le cadre du Schéma de Développement Universitaire, vous avez indiqué, Monsieur le Maire, la volonté de faire de ce quartier du 7^e arrondissement, le poumon universitaire de Lyon. Aussi, nous nous étonnons que vous installiez des résidences d'artistes, en plein cœur de ce quartier, sans avoir, au préalable, défini et présenté un projet global de rénovation urbaine, très attendu par les habitants.

Le Conseil de Quartier Guillotière n'est pas du tout favorable à ce projet. Il rejette fermement l'implantation de ce projet à cet endroit-là. Je cite : « Il est inconcevable qu'il se situe en plein sur le passage de la coulée verte et risque de bloquer le projet global actuellement à l'étude ».

Il s'agit, en effet, d'une parcelle comprise dans un vaste emplacement réservé au PLU, en vue de l'aménagement des espaces publics, sur le tracé de l'ancien projet « avenue Félix Faure ».

Enfin, dans une période où chaque euro dépensé doit être efficace, nous regrettons le peu de précisions de la délibération sur ce projet : tant au niveau global d'investissement, que sur le plan du fonctionnement, mais également des demandes de subventions, telles que, artistiques ; on n'a pas non plus le bilan moral, ni financier de l'Association pour l'année 2009.

Nous pensons qu'il n'est pas raisonnable de toujours augmenter le budget de subventions. Il est temps de recentrer l'action de la Ville de Lyon, sur l'amélioration des conditions de vie quotidienne des Lyonnais.

Notre Groupe votera donc contre l'attribution de cette subvention.

M. BUNA Gilles, Adjoint : Un mot : rassurez-vous, cela n'obère pas, cela n'hypothèque pas l'aménagement Mazagran. C'est bien parce que cette parcelle-là, qui est concernée à terme, ne l'est pas à très court terme, qu'on se disait qu'il était bien, dans le cadre de la vie artistique, d'occuper la parcelle et il y a eu cette proposition. Alors, je ne sais pas qui la rejette ? Qui l'accepte ?

M. LE MAIRE : On va la mettre aux voix !

M. BUNA Gilles : Ce que je sais, c'est que de toute manière, en dehors du Conseil municipal, il y aura une réunion de présentation du projet de la Galerie, et où l'on en est au niveau de Mazagran.

M. FLACONNECHE Jean-Pierre, Maire du 7^e arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, dix secondes à ce sujet, pour dire que ce qui est prévu, c'est un assemblage de containers. Il s'agit de réaliser un ensemble pour cet espace, libre pour le moment. Cet ensemble sera susceptible d'être déplacé, pour aller sur d'autres terrains où il donnera commi ici, une meilleure image que celle de ces bâtiments abandonnés qui, en plus, souvent, on le sait bien, font l'objet d'occupations illicites.

C'est quelque chose qui est fait aussi à titre expérimental, et qui pourrait être utile pour l'ensemble de l'agglomération, lorsqu'il y a des espaces disponibles pendant plusieurs années. Je crois qu'il vaut mieux les utiliser comme cela, que ne rien en faire ! Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon s'est abstenu ; Le Groupe Centristes et Démocrates Pour Lyon a voté contre.)

(Adopté.)